



Plateforme GÉnergie 2023
Des subventions à votre disposition pour améliorer
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure SIG-éco21

Ventilation

Les systèmes de ventilation hygroréglable permettent d'adapter les débits d'air aux besoins des habitants à tout moment.



Subvention

Jusqu'à 50% de l'investissement

Le montant de la subvention est calculé sur la base des économies électriques et thermiques du projet à l'aide de l'outil en ligne SIG-éco21 : <https://cvc.eco21.ch>. La subvention thermique n'est pas cumulaire avec les aides pour la rénovation globale (mesures M-10 à M-13).



Impact

Faites d'importantes économies électriques et thermiques

Jusqu'à 90% d'économies électriques au niveau des ventilateurs et jusqu'à 70 MJ/m² de gain au niveau de l'indice de dépense de chaleur.



Déductions

Environ 20% du montant de l'investissement

La déduction d'impôt est liée à vos conditions fiscales.

Une ventilation sur mesure

Les systèmes de ventilation classiques (simple flux) sont souvent surdimensionnés et pilotés en fonction d'horaires prédéfinis, ce qui n'est pas optimal d'un point de vue énergétique et de confort.

De plus, les installations de ventilation à Genève sont très souvent arrêtées la nuit. Cette pratique n'est pas idéale tant du point de vue de la qualité de l'air qu'au niveau d'une possible augmentation du taux d'humidité intérieur pouvant favoriser l'apparition de moisissures.

Les systèmes de ventilation hygroréglables permettent une ventilation en fonction des besoins des habitants grâce à un mécanisme simple et fiable réglant l'ouverture de la bouche d'extraction en fonction de l'humidité présente dans le logement.

Une installation de ventilation hygroréglable correctement dimensionnée offre un débit d'air optimal, évite les moisissures, assure le confort des occupants et permet de baisser leur consommation d'énergie.

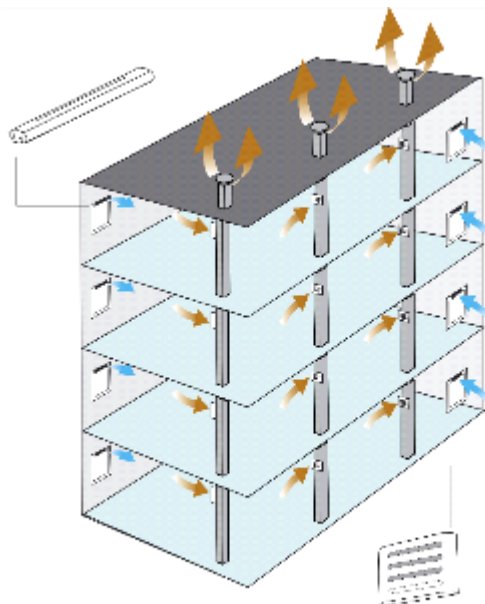


Image : système de ventilation hygroréglable complet.

Vidéo



Plus d'informations

Solutions d'optimisation des installations techniques proposées par SIG-éco21

Conditions d'obtention

- Système de ventilation simple flux existant
- Dépôt du projet sur la plateforme SIG-éco21 : <https://cvc.eco21.ch>
- Validation du projet par le comité OCEN-SIG